

Mangatheysine

Règlement du concours de dessins manga

Article 1 : objet du concours

Dans le cadre de l'évènement *Mangatheysine*, soutenu par la Communauté de Communes de la Matheysine, qui aura lieu le 3 juin 2023, Louise, la porteuse du projet, organise un concours de dessins manga. Ce concours est gratuit. Le dessin doit être individuel.

Article 2 : thèmes du concours

- **Catégorie moins de 11 ans** : dessin libre ayant pour thème l'univers du manga

- **Catégorie 11 ans et plus** :
 - o Thème 1 : je dessine mon personnage de manga préféré dans un paysage manga
 - o Thème 2 : je dessine mon auto-portrait en manga

Le thème 2 sera à réaliser sur place le jour de Mangatheysine à la Maticena. Pour cela, il faut apporter :

- une photo de vous à donner avec votre dessin
- votre propre matériel pour participer.

Article 3 : modalités de participation

Chaque dessin devra être un travail original présenté sur support papier. Toutes les techniques sont acceptées (crayon, feutre, encre, peinture, etc.

). Les dessins pourront être en couleurs ou en noir et blanc.

Le dessin sera présenté sur une feuille de format A4 ou A5.

La reproduction d'éléments de décor ou de personnages de vos mangas ou animés préférés est autorisée MAIS le recopiage intégral d'une scène n'est pas autorisé.

Le recours aux logiciels informatiques est interdit.

Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul dessin par thème.

Article 4 : envoi des dessins

La date limite d'envoi de votre dessin est le **24 mai 2023 inclus à minuit** (cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux).

Chaque dessin devra :

- être nommé à l'avant et au dos, comporter votre nom, prénom, âge, catégorie et thématiques
- être accompagné de la fiche d'inscription écrite de façon lisible.

Les candidats pourront :

- Soit déposer leur dessin :
 - o Au CDI du collège Louis Maubertret
 - o Au CDI du collège du Vallon des Mottes
 - o Au CDI du Lycée de la Matheysine
 - o A la Maticena
 - o A la librairie La Gribouille
 - o Au Cinéma Théâtre de la Mure
 - o A la Communauté de Communes de la Matheysine

- Soit les envoyer à l'adresse suivante :

Communauté de communes de la Matheysine
Concours de dessin Mangatheysine
13 route du Terril
38350 Susville

Article 5 : responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 6 : sélection et résultats du concours

Composition du jury :

- Jean-Christophe Malcangi, professeur d'arts plastiques au collège Louis Mauberret
- David Rebaud, peintre et illustrateur
- Ludivine Turc, professeur d'arts plastiques au Foyer Pour Tous

Les dessins feront l'objet d'une exposition lors du festival Mangatheysine, le 3 juin 2023 à la Maticena.

En cas, d'ex-aequo, le jury délibèrera à huis-clos afin de départager les vainqueurs.

Les résultats seront officiellement annoncés le 3 juin à 11h30 à la Maticena et publiés sur le site de la CCM.

Article 7 : prix des gagnants

- *Premier prix* pour chaque catégorie/ thème : un bon d'achat de 25 euros de chez Gribouille et des surprises
- *Second prix* pour chaque catégorie/ thème : un bon d'achat de 20 euros de chez Gribouille et des surprises
- *Troisième prix* pour chaque catégorie/ thème : un bon d'achat de 15 euros de chez Gribouille
- *Prix du public* : un bon d'achat de 20 euros de chez Gribouille

Les prix seront remis à chaque vainqueur le 3 juin à l'annonce des résultats.

Article 8 : droits d'auteur et d'image

Les dessins réalisés ne feront pas l'objet de versement de droits d'auteur ou de diffusion.

Les participants mineurs s'engagent à demander à leurs responsables légaux une autorisation de participation au concours et une autorisation de leur publication. Sans cet accord signé, leur participation au concours sera écartée.

Les organisateurs s'engagent à respecter les droits moraux des auteurs. Toutes œuvres porteuses d'incitation à la haine, de propos raciste, irrespectueuse de l'humain, pornographiques, etc. seront refusées.

Chaque candidat pourra récupérer son dessin sur demande après le festival.

Les dessins non récupérés pourront être utilisés dans le cadre du festival suivant (représentation, promotion des futurs concours de dessin, etc.). La présente cession se fait à titre gratuit.

Article 9 : utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » et le service jeunesse de la CCM pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), « L'organisatrice » et la Communauté de Communes de la Matheysine sont tenues d'informer les personnes de l'usage qu'elles font des données personnelles qui leur sont communiquées. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de correction et de suppression de vos données ainsi collectées.

Article 10 : divers

Les dessins pourront être rendus à leur auteur le 3 juin à l'issue de la remise des prix ou renvoyés à leur demande.

La participation à ce concours implique la pleine acceptation du présent règlement.

MANGATHEYSINE
FICHE D'INSCRIPTION 2023

NOM, Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Texte de présentation personnelle (facultatif) :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du participant et du responsable légal (si le participant est mineur)